

## Un coup de pouce pour améliorer les logements



*Louis Thébault, vice-président de la communauté, explique le rôle des permanences du CDHAT en présence de son représentant, Stéphane Quernec et de Soazig Forveille, responsable du pôle aménagement et cadre de vie. |*

### **Le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement du territoire (CDHAT) étend ses permanences à l'ensemble du territoire communautaire.**

Afin de soutenir et dynamiser l'activité de l'amélioration de l'habitat dans le territoire, la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel a décidé de poursuivre les permanences d'informations pour les propriétaires privés.

Soutenues par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'État, ces permanences habitat ont pour objectif d'accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs dans leurs projets d'amélioration ou de réhabilitation de leur logement de plus de quinze ans et de les informer sur les aides et les financements possibles.

Le 3<sup>e</sup> mercredi du mois

**« La volonté des élus, sans relancer de façon officielle une Opah (opération programmée d'amélioration de l'habitat), a été de proposer à l'ensemble des habitants du territoire, un accompagnement pour monter des dossiers et obtenir des aides, explique Louis Thébault, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, du cadre de vie et du développement touristique. Il s'agit d'une volonté de la collectivité de favoriser l'amélioration de l'habitat, que cela soit pour des besoins d'adaptation liés au vieillissement ou au handicap, ou pour la rénovation énergétique. »**

Concrètement, des permanences du CDHAT seront proposées le 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, en alternance à la Maison de développement de Pleine-Fougères (les mercredis impairs) ou à Synergie 8

à Dol-de-Bretagne (les mercredis pairs). Les conseillers du CDHAT informent gratuitement les propriétaires sur les subventions existantes, les types de travaux à réaliser et leur financement.

**« Pour le premier rendez-vous, il est nécessaire de venir muni du dernier avis d'imposition. Une fois le projet cerné, il sera suivi d'un rendez-vous à domicile. Nous nous occupons du montage du dossier administratif et de son financement, mais il est important de ne pas avoir commencé les travaux au préalable »**, explique Stéphane Quernec, représentant le CDHAT. Ce dernier précise par ailleurs **« que le CDHAT ne tient que des permanences dans les locaux de la communauté de communes et qu'il n'est pas dans une démarche de prospection et de démarchage auprès des particuliers »**.

Mercredi 17 janvier, de 14 h à 16 h 30, prochaine permanence à la Maison de développement de Pleine-Fougères. Renseignements au 02 99 28 46 50 ou [bretagne@cdhat.fr](mailto:bretagne@cdhat.fr)